



PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Affaire suivie par : Alain MUET
Cellule Carrière, Sols et Sous-sols
Tél. : 04 72 44 12 02
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : alain.muet@developpement-durable.gouv.fr

Référence : 20201231-SSDAS-268-AM

Lettre en RAR n° 1 A 166 975 999 8 7

OBJET : *Visite d'inspection du 7 décembre 2020*
P. J. : Copie du rapport d'inspection

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection de votre établissement situé sur la commune de Chassieu.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône.

Cette visite d'inspection a mis en exergue les non-conformités détaillées dans le rapport joint.

Je vous saurai gré de bien vouloir me tenir informé, dans un délai maximum d'un mois, des suites que vous donnerez à cette visite d'inspection en fournissant un plan d'actions visant à remédier aux non conformités constatées et à répondre aux observations formulées. Ce plan d'actions devra respecter les délais mentionnés dans le rapport ci-joint.

Je vous informe avoir proposé à monsieur le préfet du Rhône de faire application des dispositions de l'article L171-8 du code de l'environnement et de vous mettre en demeure de respecter certaines dispositions détaillées dans le rapport.

Monsieur le directeur
Société Verdolini
Rue Blaise
69680 CHASSIEU